



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00417

Numéro SIREN : 344 919 337

Nom ou dénomination : SARL VISUEL

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2013 sous le numéro de dépôt 73

2000 B 417

213/A/73

18 JAN. 2013

SARL VISUEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 210 000 €
Siège social : Route d'Authou
Espace Economique
27800 BRIONNE

344 919 337 RCS BERNAY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE

Le quatorze Janvier à dix heures

Les associés de la société SARL VISUEL, société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros, divisé en 700 parts de 300 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social Route d'Authou – Espace Economique à BRIONNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc BAUDRY, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction du capital social d'un montant de 3 000 € par voie de rachat de 10 parts, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

l. RF HA CD JLD RL
FG MG FO R CM LL
S7

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide, sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet d'opposition formée dans le délai légal par des créanciers sociaux, de réduire le capital d'une somme de 3 000 € pour le ramener de son montant actuel de 210 000 € à 207 000 € par voie de rachat de 10 parts sociales d'une valeur nominale de 300 € chacune, détenues par Monsieur LECREUX Guillaume, moyennant un prix payable comptant de 400 € par part rachetée.

La différence entre le prix de rachat offert, soit 4 000 € et la valeur nominale globale des parts montant de la réduction de capital, soit 3 000 € formant un montant de 1 000 € sera imputée sur le poste « Prime d'émission ».

Le rachat par la société de ces parts entraînera de plein droit leur annulation conformément aux articles L. 223-34 et R.223-34 du code de commerce et l'extinction de tous les droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux attachés aux parts annulées et notamment aucun droit au dividende de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, sous la condition suspensive de la constatation par la gérance du rachat, de l'annulation des 10 parts sociales et de la réduction définitive du capital social modifie, ainsi qu'il suit et sous les réserves prévues, l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital était d'un montant de 210 000 €

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 Janvier 2013, le capital social a été réduit d'une somme de 3 000 € par voie de rachat de parts.

RL
HA
RS
NL
CM
ST
f. *[Signature]*

Le capital social est donc fixé à la somme de 207 000 € et divisé en 690 parts de 300 €, entièrement libérées, numérotées de 1 à 690 inclus qui, compte tenu des apports effectués se trouvent actuellement réparties comme suit :

Monsieur Jean-Marc BAUDRY, à concurrence de TROIS CENTS QUARANTE TROIS parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 343, ci..... 343 parts

Monsieur Régis LETHULLIER, à concurrence de DEUX CENTS VINGT SEPT parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 344 à 518 et 761 à 812, ci.. 227 parts

Monsieur Hervé ACHE, à concurrence de VINGT parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 901 à 920, ci..... 20 parts

Monsieur Carlos MONHAY, à concurrence de VINGT parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 921 à 940, ci..... 20 parts

Monsieur Mathieu GUETTIER, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 941 à 950, ci..... 10 parts

Monsieur Sébastien MERCIER, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 951 à 960, ci..... 10 parts

Monsieur Lionel MOURLIN, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 961 à 970, ci..... 10 parts

Monsieur Robin FOREST, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 971 à 980, ci..... 10 parts

Monsieur Franck GUERARD, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 981 à 990, ci..... 10 parts

Monsieur Guillaume BORDIER, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 991 à 1000, ci..... 10 parts

Monsieur Jean-Luc DUBOIS, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 529 à 538, ci..... 10 parts

Monsieur Eric LEFEBVRE, à concurrence de DIX parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 519 à 528, ci..... 10 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

SIX CENTS QUATRE VINGT DIX PARTS, ci..... 690 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère à la gérance les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser les opérations ainsi décidées. Ainsi la gérance est habilitée à constater la réalisation ou la non réalisation de la condition suspensive et les conséquences qui en résultent quant au caractère

HA
RT CB
JL
FG MC
B CM
GL
ST

définitif ou de l'absence de réduction de capital ; elle en informe les associés. De même la gérance procédera au rachat des parts et à leur annulation et constatera la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Elle donne également tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt inhérentes aux décisions prises.

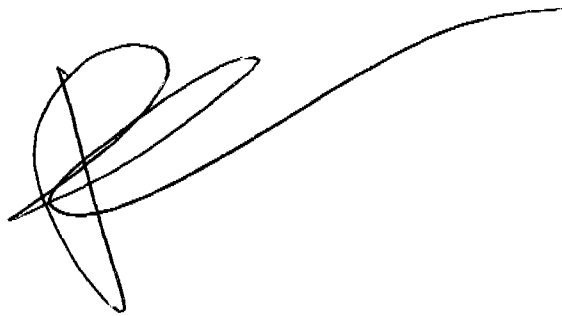
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Jean-Marc BAUDRY
Le Gérant

Les associés :

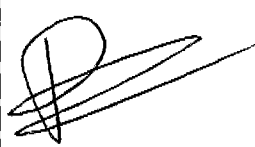
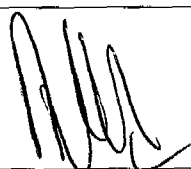
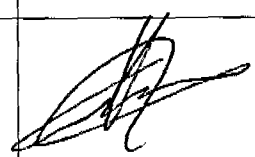
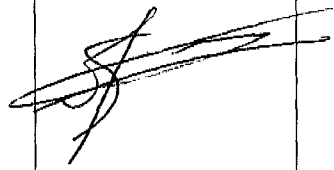


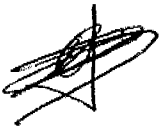
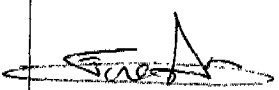
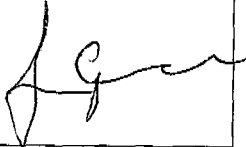
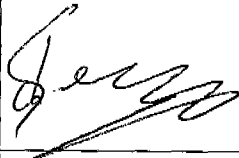
SARL VISUEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 210 000 €
Siège social : Route d'Authou
Espace Economique
27800 BRIONNE

344 919 337 RCS BERNAY

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

ASSOCIES Nom, prénoms, adresse	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES (Nom, prénoms, adresse)	SIGNATURES
M. BAUDRY Jean-Marc 8 Chemin Privé Lieu Maillet 27450 ST CHRISTOPHE /CONDE	343			
M. LETHUILIER Régis 9 Côte de Routôt 27290 APPEVILLE ANNEBAULT	227			
M. ACHE Hervé 27 Rue Charles Lenepveu 76 MONT ST AIGNAN	20			
M. MONHAY Carlos 5 Rue Cousin Corblin Résidence Ampère 76500 ELBEUF	20			
M. GUETTIER Mathieu La Grande Rue 27560 LIEUREY	10			
M. MERCIER Sébastien 4 Chemin du Clos Phillippot 27800 CALLEVILLE	10			

ASSOCIES Nom, prénoms, adresse	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES (Nom, prénoms, adresse)	SIGNATURES
M. MOURLIN Lionel 12 Chemin des Forières Est La Haute Verdière 27890 LA NEUVILLE DU BOSC	10			
M. FOREST Robin 1 Chemin du Rubert 27800 CALLEVILLE	10			
M. GUERARD Franck Hameau de Rondemare 27290 APPEVILLE ANNEBAULT	10			
M. BORDIER Guillaume 51 Rue Lemarrois 27800 BRIONNE	10			
M. LECREUX Guillaume 50 Rue Gessard 76100 ROUEN	10			
M. DUBOIS Jean-Luc 7 Rue des Combattants 76620 LE HAVRE	20			
TOTAL	700			

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que associés sont présents ou représentés, totalisant parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés pouvoirs.

Le Président de séance